

parce que le coton entre pour 1/2 dans la fabrication des tissus mélangés.

« Il accepte toute la réduction correspondante aux diminutions qu'on ferait sur la matière première et même au delà. Il ne demande de protection qu'à cause de la manière de procéder des Suisses, qui copient tous les produits français. Si la Suisse admet la législation des brevets, les déposants sont disposés à entrer à pleines voiles dans le libre échange. Ils préfèrent des droits spécifiques aux droits ad valorem. Ils ne demandent pas l'abaissement pour les fils à coudre.

« En terminant, le déposant a insisté très énergiquement pour la conclusion de traités de commerce qui donnent une sécurité nécessaire aux préteurs du commerce et de l'industrie. Il faut dix ans de sécurité devant soi.

« Relativement à la clause de la nation la plus favorisée, il l'approuve parce qu'elle est réciproque et demande qu'elle soit maintenue. Il n'y a pas de traité possible sans cette clause. »

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Une voiture a heurté, hier soir, rue du Grand-Chemin, un car qui se dirigeait vers la gare.

Le conducteur de cette voiture a été lancé sur le trottoir et a reçu plusieurs contusions à la tête.

Grand rassemblement, hier soir, dans la rue Soubise. Un charpentier de la cour Browaey, après s'être battu avec un ouvrier tisserand, Rémy V..., était rentré dans son propre domicile et y mettait tout en pièces. Plus de 150 personnes assistaient à cette scène scandaleuse.

Un agent a fait cesser cet tapage et a verbalisé contre les deux combattants.

Un jeune gamin qui jouait, hier après-midi, près de l'écluse du Sacré-Cœur, est tombé dans le canal. L'écluse se trouvait à ce moment-là peu près vide par suite du passage d'un bateau, ce qui fit que la tête de l'imprudent gamin alla heurter contre des pierres qui se trouvaient au fond du canal et reçut au front une blessure qu'un médecin a jugée assez grave.

Cet enfant a pu être facilement ramené vers le bord. Il se nomme Jules Delreux et est âgé de 8 ans. Ses parents demeurent cour Lebrun, rue St-Louis.

Un ouvrier tisserand du nom de Isaïe T..., a été renversé hier à midi, à l'angle de la rue Bernard et de la rue Pierre-de-Roubaix, par un attelage appartenant à un épicier de la rue Magenta. Cet accident est imputable à la victime elle-même, car le conducteur du véhicule avait, à plusieurs reprises, prié Isaïe T... de se tenir sur le trottoir ; mais ce dernier, qui était gris, n'avait tenu aucun compte des avertissements qui lui étaient adressés, et avait été renversé par le cheval.

Il n'a, d'ailleurs, reçu que des blessures sans gravité.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Un marchand de chiffons de Roncq, Bruno C..., parcourait, il y a quelques jours, les rues de Tourcoing, un sac bien rempli sur le dos. Il n'y avait rien d'extraordinaire dans cette situation, les marchands de chiffons sont sujets à porter des sacs, cependant un agent qui se croisa avec Bruno, crut remarquer dans la marche du porteur, une certaine hésitation à sa vue, et dans le sac, autre chose que des chiffons.

L'agent n'hésita pas, et Bruno dut, séance tenante, exhiber ce qu'il portait.

Ce n'était rien moins que des chiffons, mais c'était bel et bien, de bons écheveaux de laine de toutes sortes de couleur, sur la provenance desquels Bruno bégaya ; on finit par comprendre pourtant en le conduisant au poste, qu'il tenait les écheveaux de Désiré D..., bonnetier à Tourcoing.

Or, ces écheveaux multicolores, n'étaient autres que des soustractions faites aux matières qu'on donnait à travailler à Désiré. Une perquisition eut lieu chez lui, qui fit découvrir d'autres laines dans les mêmes conditions. Voilà pourquoi Désiré D... et Bruno C..., son compère, sont actuellement en prison à Lille.

Mais comme à toutes les belles histoires, il y a ici, un touchant épilogue : La moitié de Bruno, ne le voyant pas revenir, et se doutant de l'affaire, fit irruption à la police, demandant son époux à grands cris et sommant les agents de le relaxer. On lui fit remarquer qu'elle s'y prenait d'une manière peu convenable, et qu'en ces conditions, le règlement interdisait toute entrée dans l'intérieur des bureaux. Alors l'usage l'emporta, et Mme Bruno qui n'est pas excellente, se précipita sur les agents dont un fut mordu très-sérieusement.

Force fut donc de l'enfermer un violon, comme son digne époux. Heureux couple ! uni dans la peine comme dans la joie !

La gendarmerie de Mouscron a remis dimanche, entre les mains des autorités françaises, en vertu du traité d'extradition, le nommé Auguste Mouveau,

ancien négociant à Tourcoing, inculpé de banqueroute frauduleuse. Il a été mis à la disposition du parquet de Lille.

Un cadavre a été trouvé, vendredi dernier, au bord du canal de Roubaix, entre les ponts Rouge et du Risban, derrière la blanchisserie Delobel, à Maroq-en-Barœul. C'était un noyé choué sur la rive ; la personne qui l'a découvert, Alphonse Roussel, a couru aussitôt en avertir le gendarmier et le médecin. On n'a recueilli dans ses vêtements, aucun indice révélateur sur son identité ; ses poches contenaient seulement une pièce de 2 centimes, en monnaie belge, 2 clous, une clé de montre et un couteau à manche de cuivre.

La constatation médicale fait remonter la mort par submersion à une dizaine de jours. Le corps ne porte aucune trace de violence ; les vêtements seulement étaient très-ensués de vase, ce qui donne à croire que le malheureux aura été entraîné jusque là sous un bateau.

Personne n'est venu le reconnaître ; des confrontations et des recherches n'ont pas amené le moindre éclaircissement. On a donc dû enterrer, dans le cimetière de Maroq-en-Barœul, le cadavre de ce malheureux inconnu. La funèbre cérémonie s'est faite, le 4 au matin.

C'était un homme paraissant âgé de 30 ans, ayant 1 m. 64 de taille, et yeux bruns, aux cheveux et sourcils châtains ; bouche grande, barbe naissante, menton rond, son habillement consistait en une blouse et un pantalon de toile bleue, avec un gilet de drap noir usé ; il n'avait pas de chaussures. Rien ne fait préjuger un crime.

La loge maçonnique lilloise l'Étoile du Nord a été officiellement installée lundi soir, 6 mai. Trois délégués du Grand-Orient de France présidaient la cérémonie, à la fin de laquelle ils ont déclaré la loge régulièrement constituée. Il a été procédé ensuite à la réception de nouveaux maçons. (ECHO).

Les journaux de Lille annoncent qu'une fille, Flore L..., 21 ans, piqurière, née à Roubaix et habitant rue des Etaques, et Henri G..., 18 ans, aussi né à Roubaix, ouvrier en fer et habitant Saint-Maurice-lez-Lille, ont été arrêtés avant-hier, pour outrages publics à la pudeur.

Dans sa séance du 7 mai 1878, le 2<sup>e</sup> conseil de guerre a jugé les affaires suivantes : Dupont, Jules-Emile, cavalier au 19<sup>e</sup> chasseurs, outrages envers un de ses supérieurs pendant le service. Cinq ans de travaux publics.

Prudence, Auguste-Nicolas, cavalier au 5<sup>e</sup> dragons, vol au préjudice de militaires et désertion. Cinq ans de réclusion et dégradation militaire.

Il y avait brillante représentation hier soir, au Cirque Milanais. Malheureusement, la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la soirée avait empêché beaucoup de nos concitoyens d'assister à la Grande Fête Chinoise et aux débuts des frères Wilson, célèbres artistes acrobates.

La Fête Chinoise est une merveille éblouissante, féérique, qui pendant trois quarts d'heure, a fasciné les spectateurs.

La marche triomphale exécutée par toute la troupe, les divertissements chinois dans lesquels les artistes font preuve d'une agilité et d'une élasticité surprenantes ; les danses de Parasols, les Pyramides, l'apothéose éclairée par la lumière électrique etc. etc., tout a été exécuté avec la plus grande régularité et le rythme le plus parfait.

Le spectacle est monté avec un luxe et une élégance qui ont dû exiger de MM. Priami et Pierantoni les plus grands sacrifices pécuniaires. Aussi, croyons-nous que le Cirque Milanais est appelé à soutenir et à rendre plus fameuse encore pendant son prochain séjour à Paris la réputation dont il jouit.

Les frères Wilson ont fait preuve d'une grande audace, d'une justesse incomparable dans leurs multiples sauts et doubles sauts périlleux. Leurs débuts ont été un véritable succès. Les spectateurs les ont rappelés trois fois et leur ont prouvé, par des applaudissements enthousiastes, qu'ils savaient apprécier les difficultés qu'ils venaient de surmonter avec une étonnante facilité.

Nous apprenons que l'administration du Cirque demande 80 enfants des deux sexes de 4 à 7 ans, pour figurer dans une grande pantomime miniature qui sera probablement représentée dimanche prochain.

Éphémérides Roubaisiennes

8 mai 1856. — Délibération du conseil municipal relative au projet de construction d'une troisième église à Roubaix.

Éphémérides Tourquennoises

8 mai 1855. — Une grande quantité de neige, tombée pendant la nuit, couvre le sol. C'était la ducasse de Mouveaux, et les gens de cette localité, habitués à célébrer leur fête patronale dans la pleine efflorescence du beau mois de mai, furent très-désagréablement surpris de cette intrusion de l'hiver.

La ducasse de Mouveaux fut appelée, cette année-là, ducasse de la neige ! L'hiver, sans être très-rigoureux, fut, comme on le voit, très-long en 1853 ; il en résulta un certain malaise, car, en prévoyance des récoltes peu abondantes, il y eut un renchérissement des grains considérable. G. B.

— Jeudi, vers quatre heures et demi du matin, un des gardes de nuit du chemin de fer du Nord, qui parcourait la section de ligne entre Iwuy et Cambrai, aperçut une caisse qui avait été précipitée en bas du talus et fonit roté dans un champ. Il alla l'examiner, et à l'odeur acre qui s'en exhalait, il jugea qu'elle appartenait à quelque fraudeur de profession.

Il courut vers plus loin ses recherches, il vit à trois cents mètres de là, près du lieu même de la bifurcation, le talus abîmé par le passage de deux colis fort lourds qui avaient dégringolé de haut en bas et étaient venus s'arrêter au pied de la haie. Ces colis avaient été surpris par la déclaration du surveillant, deux préposés à la douane vinrent reconnaître la caisse où ils trouvaient renfermés dans deux sacs, environ 50 kilos tant de tabac belge que de tabac français de la première zone.

On a saisi, en ce lieu, un compte de ce genre de fraude qui n'est pas bien nouveau. Les uns croient voir des complices parmi les conducteurs ou employés des trains de nuit.

D'autres prétendent que les fraudeurs auroient, à l'entrée de la nuit, fait pénétrer clandestinement, dans la gare de Somain, ces trois colis par-dessus des barrières ; ils les auroient eux-mêmes mis en wagons, et l'un d'eux, se cachant auprès des caisses aura été chargé de les jeter à ses complices à l'endroit où se rejoignent les lignes de Somain et du Quesnoy et où nécessairement le train ralentit sa marche.

Quant à la caisse retrouvée par le surveillant du chemin de fer du Nord, il est à présumer que les jeter à ses complices à l'endroit où se rejoignent les lignes de Somain et du Quesnoy et où nécessairement le train ralentit sa marche.

Un accident qui aurait pu avoir d'épouvantables conséquences s'est produit hier sur la ligne de Boulogne à St-Omer.

On sait que cette ligne du Nord-Est est tantôt encaissée au fond des vallées assez profondes et tantôt, et que tantôt elle court comme suspendue au flanc des collines escarpées du Boulonnais.

Un lundi, vers six heures et demi du soir, le train arrivant de Boulogne à la gare de Nieuville-lez-Biéquin et marchant encore à une grande vitesse, vint se heurter à un train de marchandises stationné sur une voie d'évitement. L'employé chargé de ce soin avait négligé de faire l'aiguille ! Deux wagons ont été broyés. La locomotive est fort endommagée. Le mécanicien, par un hasard providentiel, n'a reçu qu'une blessure assez grave à la tête.

Parmi les voyageurs, peu nombreux d'ailleurs, deux seulement furent contusionnés. On tremble quand on pense que ceci se passait à deux ou trois mètres de la pente de la montagne, à 1,000 ou 1,200 pieds au-dessus de la vallée !

Le Journal de Bergues annonce que M. Gaston de Staplande, capitaine de frégate, prend sa retraite.

Un escadron de sauterie a eu lieu dimanche, vers neuf heures du soir, à Petit-Forêt, aux portes d'Anzin.

Plusieurs ouvriers mineurs se trouvaient dans un cabaret, lorsque, pour une cause des plus futiles, une querelle s'engagea entre les nommés Alfred Bouillard, âgé de 33 ans, et Emile Dupont, ouvriers mineurs. La querelle se serait sans doute terminée par quelques horions donnés et reçus de part et d'autre, si un nommé Emile Donnez, âgé de 24 ans, beau-frère de Bouillard, n'avait voulu s'en mêler. Il s'empara d'une coupe vide et en porta un coup si violent au visage de Dupont, que celui-ci tomba comme tondu.

Un médecin fut appelé en toute hâte : les blessures sont très-graves. La victime est dans un état désespéré. L'auteur de cette lâche agression a été immédiatement arrêté.

Dupont est âgé de 24 ans.

Notre-Dame de la Marlière. MOIS DE MARIAGE.

Le dimanche 5 mai, pèlerinage de la paroisse Saint-Joseph à Notre-Dame de la Marlière, à l'issue des vêpres, vers cinq heures ; salut, instruction et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Le dimanche 12 mai, à l'issue des vêpres, vers cinq heures, consécration des enfants de la première communion à Notre-Dame de la Marlière, salut, instruction et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Le dimanche 19 mai, l'issue des vêpres, vers cinq heures du soir, pèlerinage et consécration des enfants à Notre-Dame de la Marlière.

Le dimanche 26 mai, pèlerinage des pères de famille de la paroisse Saint-Joseph à Notre-Dame de la Marlière, à l'issue des vêpres, vers cinq heures ; salut, instruction et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Tous les autres jours de la semaine, à sept heures du soir, salut, instruction et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Durant tout le mois de Marie, il y aura, dans la Chapelle de Notre-Dame de la Marlière, cinq autels, où l'on pourra célébrer la Sainte Messe en même temps.

Le registre d'inscription de l'heure des messes que les pèlerins voudront faire célébrer dans la Chapelle, se trouve Presbytere de Saint-Joseph.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mai. Adolphe Helesens, rue Jacquart, cour Masurlet, 27. — Léonard Stichelbau, rue du Beau-Chêne, 8. — Florimond Delpeyre, au Pile, cour Lorient. — Léandre Houtman, rue d'Hommet, 15. — Jules Herse, rue d'Italie. — Erard Seré, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 31.

Du 6. — Rodrigue Bernacchi, rue des Fabricants, 19. — Pauline Maertens, rue des Longues-Haies, cour Legros, 12. — Jeanne Daouzon, rue d'Alma, fort Fraxet, 26. — Alfred Garbon, au Cul-de-Four. — Fidèle Simon, rue Vaucanson, 18. — Eugénie Torcy, rue de Mauffait. — Jean Horent, rue de Lille, 32. — Liévin Leclercq, rue de l'Époule, cour

Dhaluun, 165. — Adrien Houzé, rue de Croix, 15.

Du 7. — René Vernier, rue de l'Espérance, 7. — Omer Tremmery, rue de Blanchemaille, 81. — Sophie Bayart, rue de Luxembourg, fort Corjonnie, 6. — Jeanne Dumortier, rue d'Alma, 121. — Rosalie Lossy, rue des Anzes, cour Deregnaucourt, 2. — Emile Derveau, rue du Grand-Chemin, 210. — Adeline Delaplace, rue du Fontenoy, cour Plouvrier, 27. — Béatrice Rabaux, rue Notre-Dame, 4. — Charles Vierge, rue de France, cour Lampe, 6. — Berthe Letocart, rue des Fabricants, 13. — Adolphe Vancounebroeck, rue Bernard. — Odile Houzet, rue de la Croix, cour Watteau. — Joseph Everaert, rue de Solferino, cour Bénéol.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 mai. — Juliette Renz, 17 jours, place de la Liberté, théâtre Saint-Antoine. — Louis Martinage, 10 mois, rue de la Vigne. — Philomène Delcourt, 28 ans, ménagère, rue du Pile, 106. — Désiré Desmet, 19 ans, tisserand, rue de Solferino, maison Frère. — François Herseans, 11 mois, rue de l'Hommet, 16. — Eugénie Vercurryse, 17 mois, rue du Fontenoy, cour Dautelle. — Albert Siméens, 5 mois, rue de Blanchemaille, 72. — Camisid, présenté sans vie, rue Charles Quint, 26.

Du 6 mai. — Louis Mullier, 5 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de la trompette. — Charles Ridel, 22 ans, fleur, rue de l'Ermitage, cité Crovis.

Du 7. — Florentin Delpeyre, 5 jours, Grande-Rue, 14. — Emma Dhooge, 2 ans, rue du Gros-Saule, 10. — Jean-Baptiste Loncle, 70 ans, Grande-Rue, 130. — Catherine Vanaverbecke, 82 ans, journalier, à l'Hospice. — Emma Thulle, 45 ans, ménagère, rue Turgo, 24. — Célestine Vanwymerach, 77 ans, rue St-Antoine, fort Hayat, 31.

MARIAGES du 4 mai. — Jules Duquesne, 40 ans, employé, et Julie Delsalle, 32 ans, sans profession. — Louis Duhamel, 36 ans, sans profession, et Marie Braquet, 22 ans, sans profession. — François Deblauw, 26 ans, rat-tacheur, et Clémence Lefebvre, 39 ans, soignouse. — Henri Vanquethem, 24 ans, fermier, et Sophie Agasse, 23 ans, sans profession. — Jules Picq, 32 ans, plomnier, et Marie Vandeputte, 24 ans, repasseuse. — François Wlaminck, 24 ans, tisserand, et Marie Delleu, 24 ans, tisserande.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 mai. — Louis et Marie Froment, jumeaux, aux Phalémpeins. — Julien Bilet, à la Croix-Rouge. — Jean-Baptiste Noël, rue des Ursulines.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 mai. — Cécilie Wemel, 60 ans 6 mois, épouse de François Bodin, rue Fin de la Guerre. — Pierre Dewitte, 71 ans, 3 mois, rue de Lille. — Eugène Barré, 32 ans, épouse de Léon Guichard, rue Bourge. — Barbe Verriest, 60 ans, veuve de Joseph Depoortere, au Blanc-Seau. — Adèle Hennion, 35 ans 5 mois, épouse de Jean-Baptiste Vancromphant, à la Croix-Rouge. — Jules Catoire, 18 ans 3 mois, hôpital civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille L'ONCLE qui, par obli, auraient pu recevoir de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis L'ONCLE, décédé à Roubaix, le 6 mai 1878, à l'âge de 75 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et services solennels, qui auront lieu le jeudi 9 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les vigiles seront chantées le mercredi 8, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire Grande-Rue, 130, Roubaix.

Un obit solennel du mois sera célébré le samedi 9 mai 1878, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Hippolyte-Désiré-Joseph WIBAUX, époux de Dame Joséphine MONTIGNIES, décédé à Roubaix, le 11 mars 1878, à l'âge de 34 ans. — Les personnes qui, par obli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien)

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

A. CARRETTE-DUBURCO, entrepreneur de pavages, rue d'Italie, (derrière la gare du nord), Roubaix. 15888

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Constructions Industrielles et Installations

HENRY NEUWHAM, Ingénieur-Architecte. — On s'occupe spécialement de brevets d'invention et patentes, 69, rue de la kermann, Roubaix. 15934

Spécialité de Drail

Modes et Coiffures, M<sup>me</sup> VIENNE-VERLEYE, rue Neuve, 23.

Restaurants

FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix. GINIONS, rue Neuve.

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.

F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

Peintures, Vitrerie

CORDONNIER-COGNET, rue Notre-Dame, 25. 14071

Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux. 14070

Mécaniciens

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Architecture Industrielle

V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, 91 ptes. des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques biés. à grande portée, Supprimant 70 o/o des colonnes, constructions métalliques et autres, économiques. 14945

Fournier-Delfortrie. ARTICLES DU JAPON p<sup>r</sup> fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix. 15813

Imprimerie, Librairie, Lithographie

Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. Dépêches de l'Observatoire de Paris. Paris 8 mai 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Dunkerque, 752 ; Charbourg, Paris, Vesoul, 755 ; Biarritz, Lyon, 758. Le baromètre reste bas en France. Vent d'entre sud et ouest. Le temps reste à la pluie.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

Faits Divers

Mme T..., âgée de soixante ans, rentière, occupe, rue des Ecuries-d'Artois, à Paris un appartement composé de plusieurs pièces et situé au rez-de-chaussée. Cette dame vit seule.

Dernièrement Mme T..., avait pris la résolution d'aller habiter la petite ville de Z..., et d'y acheter une propriété.

Elle s'ouvrit de ce projet à un agent d'affaires, le sieur X..., et le pria de vendre un certain nombre d'obligations et de titres. Elle lui fixa même un rendez-vous pour lui remettre les valeurs.

Mais Mme T..., ayant changé d'avis, déclara à son agent d'affaires, quand il se présenta vendredi, qu'elle avait renoncé à faire vendre ses titres X..., padésappointé.

Dans le courant de la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures du matin, Mme T... entendit marcher dans la salle à manger ; elle se s'en préoccupa pas davantage, pensant que c'était sa bonne qui, se trouvant indisposée, venait chercher quelque chose dans le buffet.

Mais quelle ne fut pas sa stupefaction quand tout à coup elle vit entrer dans sa chambre deux individus dont l'un tenait un poignard à la main, alla droit au lit, épiant les mouvements de Mme T... Celle-ci, que la terreur paralysait, n'eut pas le courage d'appeler au secours et elle s'évanouit. Quand l'autre personnage, il se dirigea vers un meuble secrétaire, l'ouvrit à l'aide d'une clef, s'empara des valeurs qui étaient renfermées dans un des tiroirs, et, cela fait, invita son complice à partir tout de suite.

Mme T... ne reprit ses sens que vers trois heures du matin ; ayant constaté que les malfaiteurs avaient quitté son appartement, elle put alors appeler. Des voisins accoururent immédiatement. Les titres de rente et les obligations avaient disparu.

La gendarmerie de Macau (Gironde) a procédé, samedi, à l'arrestation d'une jeune fille de vingt et un ans, prévenue d'avoir porté un coup de couteau à son père.

Le nommé Pérey, cultivateur à Arzac, s'adonne à la boisson. Presque constamment ivre, il rentre à son domicile, brise tout ce qui se trouve sous sa main et se livre sur sa femme et ses filles à des voies de fait.

Suivant son habitude, il arriva avant-hier chez lui et saisissant une chaise, il voulut en frapper sa fille. Cette dernière, épouvantée et cherchant à parer le coup, s'arma d'un couteau qui était sur une table et en frappa son père qui fut atteint à la poitrine au dessus du cœur ; la blessure est heureusement sans gravité.

Le Petit Parisien signale l'arrestation d'une bande de voleurs.

Depuis quelque temps, les boutiquiers de la Villette étaient victimes de nombreux vols, dont la police ne parvenait pas à découvrir les auteurs.

Ces vols étaient toujours commis de la même manière : un individu se glissait dans l'intérieur de la boutique par l'imposte située au-dessus de la porte, puis y faisait ensuite pénétrer ses complices.

Dans la nuit d'avant-hier, le voleur chargé de cette opération s'introduisit dans la boutique d'un marchand de vin établi rue de Flandres ; mais, tenté par la vue d'un bocal de prunes à l'eau-de-vie, il se mit à les dévorer et oublia totalement ses complices restés dehors.

Forcés de s'éloigner à l'approche d'une ronde, ils revinrent quand tout danger eut disparu et trouvèrent le gourdmain devant la porte du magasin. Furieux, ils se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups ; après quoi ils s'emparèrent de l'argent que le vaurien avait soustrait dans le comptoir du débitant, et qui se montait à cent et quelques francs.

Mégot, tel est le nom du battu, jura le se venger. Sur une dénonciation d'une amie de sa maîtresse, cette dernière ainsi que lui étaient arrêtés hier, et Mégot s'est empressé de faire connaître ses complices, qui avaient choisis les sobriquets suivants : Petit Ours, Jean-le Noir, Le Brutal, Le Séraphin, Croque-Tout et Gargouille.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 6 mai

AFFAIRE DANVAL (SUITE).

Les témoins se retirent et M. le président interroge aussitôt l'accusé.

Les premières questions portent sur la jeunesse de l'accusé, resté orphelin à dix-sept ans, et qui dissipa promptement son patrimoine. Deux oncles prirent soin de lui, mais la pension mensuelle de 200 francs par mois, envoyée par l'un d'eux, était insuffisante à des dépenses provoquées par une vie de paresse et de débauche et amenant un embarras croissant, jusqu'à l'époque où il songea au mariage.

L'interrogatoire continue sur les spéculations commerciales de Danval. Nous arrivons au récit du mariage : M. le président. — En 1875, vous avez